

## *Commune de Payrignac*

# Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 20 juillet 2015

**Présents :** CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – NOEL Guy – PHILPOTT Jane - ROUTHIEAU Patrick.

**Absents :** CAUMONT Anne-Marie (excusée, pouvoir à MALEVILLE Jérôme) - LAVAL Laurent (excusé, pouvoir à ROUTHIEAU Patrick) – JOACHIM Joëlle – PEULET Patrice (excusé, pouvoir à CHAVAROCHE Christian).

**Secrétaire de séance :** Fabienne CHARBONNEL.

### **Réfection des plafonds de l'école et installation de plaques coupe-feu**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu pendant ces vacances scolaires de refaire les plafonds de l'école en vue de la mise aux normes de l'école. En effet, les faux plafonds ne sont pas coupe-feu et c'est un risque majeur si une famille venait à louer l'appartement ou si la Maison d'Assistants Maternelles venait à ouvrir. Monsieur Jérôme Maleville s'est occupé de trouver des artisans (un plaquiste et un électricien) pour mettre aux normes ces plafonds, seules deux entreprises de plaquistes et un électricien ont répondu qu'ils pouvaient assumer les travaux pendant les vacances et assurer que tout serait prêt pour la rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre. Pour les plaquistes, deux devis sont présentés par entreprise, l'un pour les plafonds de la classe des petits, de la cantine et de la cage d'escalier, l'autre pour les plafonds de la salle informatique :

Isoconfort 24 : 7.949,85 € HT, soit 9.539,82 € TTC+ 3.442,31 € HT, soit 4.130,78 € TTC.

Ets Cayre Romain : 6.095,76 € HT, soit 6.705,33 € TTC + 1.953,39 € HT, soit 2.148,72 € TTC

Monsieur Maleville précise que pour l'électricité, Fabrice Lhottelier, régulièrement employé sur la commune pour les réparations diverses, s'engage à faire les travaux de dépose et de pose après travaux de l'ensemble de l'électricité des salles de l'école concernées, il ne présente pas de devis car il n'y aura guère que de la main d'œuvre à facturer, le matériel sera réutilisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de faire les travaux sur l'ensemble des plafonds concernés, et valide les deux devis des Etablissements Cayre Romain (à noter une abstention de Monsieur Maleville qui présente un lien de parenté avec Monsieur Cayre).

### **Devis pour le changement des luminaires dans le bourg**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été voté lors du budget des crédits afin de changer tous les luminaires cassés et/ou obsolètes de la commune par tranche. Monsieur Jérôme Maleville s'est chargé de faire des devis. Trois sociétés ont répondu : la FdÉL du Lot qui sous-traite à une entreprise espagnole, une société d'Albi et l'entreprise EPEG de Montgesty, déjà en charge du réseau électrique sur la commune. Sont écartées d'entrée les entreprises d'Albi et espagnole pour une simple raison de disponibilité immédiate en cas de panne. L'entreprise EPEG propose les devis suivants :

- Fourniture, pose et raccordement de 17 luminaires : 7.650 € HT, soit 9.180 € TTC
- Fourniture, pose et raccordement pour guirlande avec disjoncteur différentiel : 840 € HT, soit 1.008 € TTC
- Fourniture, pose et raccordement de deux projecteurs sur la place de l'école : 680 € HT, soit 816 € TTC

Monsieur Maleville présente également un devis pour l'éclairage du nouveau terrain de pétanque avec fourniture, pose et raccordement d'un projecteur, coffret avec interrupteur marche forcée, protection différentielle et bouton poussoir, 30 mètres de câble et confection RAS EP pour un montant de 1.844 € HT, soit 2.212,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider les trois devis concernant l'éclairage du bourg et de reporter à une date ultérieure la mise en lumière du terrain de pétanque c'est-à-dire si la demande était formulée par les Payrignacois ; et valide la couleur bordeaux pour le choix de la couleur des luminaires, en accord avec les barrières existantes.

### **Nouveau locataire gîte 1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la réfection du gîte n°1 commencée cet hiver et annonce que les travaux se terminent. Le nouvel employé, Monsieur Peiffer, actuellement locataire à Gourdon, demande à louer ce gîte à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 afin de se rapprocher de son lieu de travail.

Monsieur le Maire propose de louer le gîte n°1 à Monsieur Peiffer pour un loyer de 260 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

### **Tarifs salle socioculturelle à la semaine**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'existe pas dans la grille tarifaire de location de la salle socioculturelle de tarif pour une location à la semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider la grille suivante :

#### **Associations de la commune :**

Sans cuisine : 450 euros

Avec cuisine : 600 euros

#### **Association hors commune :**

Sans cuisine : 550 euros

Avec cuisine : 700 euros

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.